



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



Ma vaccination Ta protection

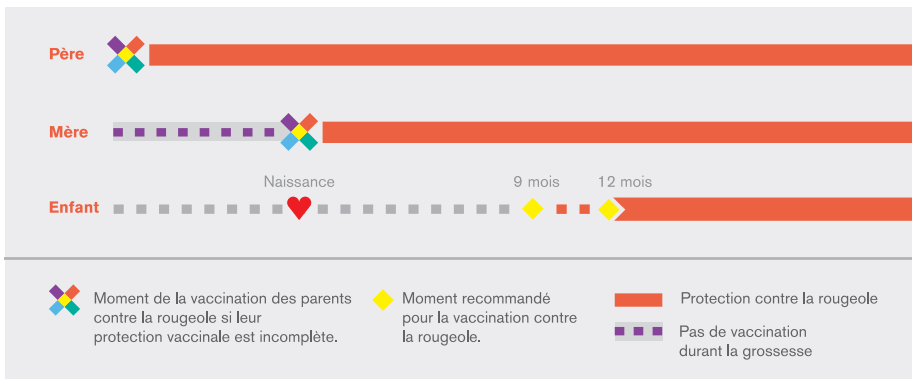
 contre la rougeole et la coqueluche

Pour protéger les nourrissons, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les médecins recommandent aux parents de se faire vacciner contre la rougeole.

La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse qui peut notamment entraîner de graves complications chez les nourrissons et les adultes. Pour cette raison, les parents qui ne sont pas protégés contre la rougeole (parce qu'ils n'ont pas été vaccinés et n'ont jamais eu la maladie) devraient se faire vacciner, pour leur propre protection et pour celle de leurs bébés. En effet, ces derniers ne sont généralement pas vaccinés avant l'âge de 9 mois.

Les risques liés à la rougeole pour les nourrissons et les femmes enceintes

Chez les nourrissons, le risque de complication et le taux d'hospitalisation en cas de rougeole sont élevés. Même si, en règle générale, les bébés se remettent totalement de la maladie, celle-ci peut parfois s'avérer mortelle (généralement, suite à une pneumonie). Dans de très rares cas, le virus reste présent dans le cerveau du bébé après sa guérison et provoque une encéphalite des années plus tard, qui entraîne systématiquement le décès. Chez la femme enceinte, la rougeole peut provoquer une pneumonie (risque élevé), une fausse couche, un accouchement prématuré ; il est également possible qu'elle mette au monde un bébé de faible poids.



Les parents peuvent agir

En se faisant vacciner, les parents se protègent et protègent leurs enfants de la rougeole et de ses conséquences, parfois graves. Les virus vivants du vaccin sont affaiblis. Ils activent les défenses immunitaires sans entraîner la maladie ou ses complications. En général, les éventuels effets indésirables de la vaccination sont faibles et beaucoup moins dangereux que ceux de la maladie. Dans la plupart des cas, la vaccination complète protège durant toute la vie.

Recommandations vaccinales pour les adultes :


- ◆ Vaccinations de rattrapage pour toutes les personnes nées après 1963 qui n'ont pas reçu deux doses de vaccin et qui n'ont pas eu la rougeole ; les couples qui désirent un enfant se font vacciner de préférence avant la grossesse.


Par précaution, les femmes enceintes ne devraient pas se faire vacciner. Si tel est le cas, il n'y a pas lieu d'interrompre la grossesse. La vaccination peut être rattrapée directement après l'accouchement.

Recommandations vaccinales pour les nourrissons :

- ◆ En général : première dose à 9 mois et deuxième dose à 12 mois.
- ◆ En cas de contact direct avec une personne malade : première dose dès 6 mois, suivie de deux doses à 9 et à 12 mois.





 contre la rougeole et la coqueluche

Ma vaccination Ta protection



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

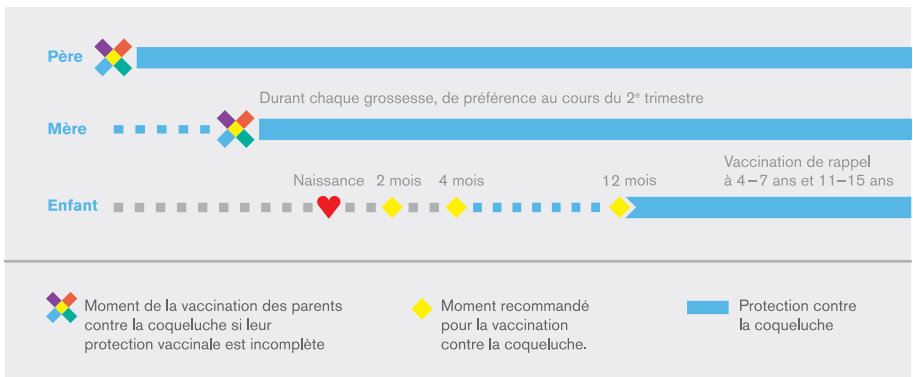
Pour protéger les nouveau-nés, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les médecins recommandent aux parents de se faire vacciner contre la coqueluche.

La coqueluche est une maladie très contagieuse qui se transmet par des gouttelettes. Elle se manifeste par une forte toux pouvant provoquer de graves crises d'étouffement. Dans la plupart des cas, la coqueluche est bénigne pour les adultes, qui la transmettent à leurs enfants sans le savoir. Les quintes de toux peuvent durer pendant des semaines et gênent les enfants pour respirer, manger et dormir.

Les risques liés à la coqueluche pour les nourrissons

La coqueluche peut provoquer des pauses voire des arrêts respiratoires potentiellement dangereux, surtout chez les nouveau-nés et les nourrissons. D'autres formes de complications peuvent apparaître : pneumonies, otites, convulsions et lésions cérébrales pouvant entraîner des dommages irréversibles. La maladie s'avère mortelle dans de très rares cas. Un traitement antibiotique protège des complications uniquement s'il est administré durant les premiers jours.

« Une petite piqûre pour moi,
une grande protection pour toi »



Les parents peuvent agir

Par une petite piqûre, les parents se protègent et protègent leurs enfants de la coqueluche et de ses conséquences, parfois graves. En général, les éventuels effets indésirables de la vaccination sont faibles et beaucoup moins dangereux que ceux de la maladie. Comme le vaccin est inactivé, il peut également être administré durant la grossesse.

Recommandations vaccinales pour les adultes :

- ◆ Femmes enceintes, durant chaque grossesse.
- ◆ Adultes ayant régulièrement des contacts avec des nourrissons de moins de 6 mois (p. ex., pères, mères qui ne se sont pas vaccinées durant la grossesse, frères et sœurs, grands-parents), lorsque la dernière vaccination contre la coqueluche remonte à plus de 10 ans.
- ◆ Rappel pour toutes les personnes de 25 à 29 ans.

Recommandations vaccinales pour les nourrissons :

- ◆ Généralement : 3 doses à 2, 4 et 12 mois.
- ◆ Bébés nés prématurément : 4 doses à 2, 3, 4 et 12 mois.
- ◆ Rappels : entre 4 et 7 ans et entre 11 et 15 ans.

Informations complémentaires

www.sevacciner.ch

www.infovac.ch/fr

Ligne Info-vaccins : 0844 448 448

Pour d'autres questions, adressez-vous à votre médecin qui vous renseignera volontiers.